



CRP 2C

Cabinet CRP 2C  
Expertise Comptable

Blois  
Romorantin  
Sologne

24, place Charles de Gaulle  
41210 Neung s/ Beuvron  
02.54.96.00.03  
[expert@crp2c.fr](mailto:expert@crp2c.fr)  
Site : [www.crp2c.fr](http://www.crp2c.fr)

SCI SOEURISE

SCI de titres de SCPI

8 rue Déodat de Séverac  
75017 PARIS

Comptes annuels au 31 décembre 2023

## SOMMAIRE

COMPTE ANNUEL	3
Attestation	4
Bilan - Actif	5
Bilan - Passif	6
Bilan - Actif détaillé	7
Bilan - Passif détaillé	8
Compte de résultat synthétique	9
Compte de résultat synthétique	10
Compte de résultat détaillé	11
ETAT DE GESTION	12
Soldes Intermédiaires de Gestion	13
Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés	14
IMPRIMES FISCAUX	15
Réel simplifié BIC (2024)	16

## COMPTES ANNUELS

## ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SCI SOEURISE  
Pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 16/03/2022, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	463 618 €
Chiffre d'affaires	€
Résultat net comptable	21 844 €

Fait à Neung sur Beuvron,  
Le 03/05/2024.

Clotilde RIVIERE-PROST,  
Expert-comptable.

## BILAN - ACTIF

<b>ACTIF</b>	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	<b>Variation</b>	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	-50 003	-50 003		
Créances rattachées à des participations	500 032	500 032		
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>450 029</b>	<b>450 029</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)				
Autres (3)	7 356			7 356
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	4 140			4 140
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 093	695		1 398
Charges constatées d'avance(3)				201
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>13 589</b>	<b>695</b>	<b>12 894</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>463 618</b>	<b>450 724</b>	<b>12 894</b>	<b>3</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

## BILAN - PASSIF

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	<b>Variation</b>	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital ( dont versé : 1 000 )	1 000	1 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-57 992		-57 992	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	21 844	-57 992	79 836	138
SITUATION NETTE	-35 148	-56 992	21 844	38
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-35 148</b>	<b>-56 992</b>	<b>21 844</b>	<b>38</b>
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	497 993	503 657	-5 664	-1
Emprunts et dettes financières diverses (3)	120	4 000	-3 880	-97
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	653	59	594	
Dettes fiscales et sociales				
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>498 765</b>	<b>507 716</b>	<b>-8 950</b>	<b>-2</b>
Ecart de conversion passif				
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>463 618</b>	<b>450 724</b>	<b>12 894</b>	<b>3</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques

(3) Dont emprunts participatifs

486 250

12 515

## BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
Participations	-50 003	-50 003		
<i>Provision ps epargne pierre</i>	<i>-50 003</i>	<i>-50 003</i>		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	500 032	500 032		
<i>Titres immobilisés - epargne p</i>	<i>500 032</i>	<i>500 032</i>		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>450 029</b>	<b>450 029</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Autres (3)	7 356		7 356	
Valeurs mobilières de placement				
Autres titres	4 140		4 140	
<i>Actions</i>	<i>4 140</i>		<i>4 140</i>	
Disponibilités	2 093	695	1 398	201
<i>Banque Icl</i>	<i>2 093</i>	<i>695</i>	<i>1 398</i>	<i>201</i>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>13 589</b>	<b>695</b>	<b>12 894</b>	
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>463 618</b>	<b>450 724</b>	<b>12 894</b>	<b>3</b>

## BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 000 )	1 000	1 000		
<i>Capital souscrit appelé versé</i>	1 000	1 000		
Réserves				
Report à nouveau	-57 992			-57 992
<i>Report à nouveau débit</i>	-57 992			-57 992
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	21 844	-57 992	79 836	138
SITUATION NETTE	-35 147	-56 991	21 844	38
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-35 148</b>	<b>-56 992</b>	<b>21 844</b>	<b>38</b>
AUTRES FONDS PROPRES				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
PROVISIONS				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	497 993	503 657	-5 664	-1
<i>Lcl emprunt n°1</i>	244 849	251 567	-6 718	-3
<i>Lcl emprunt n°2</i>	252 884	251 851	1 033	9
<i>Intérêts courus /emprunt ets c</i>	259	239	21	9
Emprunts et dettes financières diverses (3)	120	4 000	-3 880	-97
<i>Compte courant bergsten ulrik</i>	120	4 000	-3 880	-97
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	653	59	594	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>498 765</b>	<b>507 716</b>	<b>-8 950</b>	<b>-2</b>
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>463 618</b>	<b>450 724</b>	<b>12 894</b>	<b>3</b>
(1) Dont à plus d'un an		486 250		
(1) Dont à moins d'un an		12 515		

## COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 16/02/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)						
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	3 138		4 332		-1 194	-28
Impôts, taxes et versements assimilés	78				78	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amort.						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 216</b>		<b>4 332</b>		<b>-1 116</b>	<b>-26</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 216</b>		<b>-4 332</b>		<b>1 116</b>	<b>26</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée	30 795				30 795	
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 16/02/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation	(3)					
Autres valeurs mob. créances d'actif immo.	(3)					
Autres intérêts et produits assimilés	(3)					
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.			50 003		-50 003	-100
Intérêts et charges assimilées	(4)		3 657		2 079	57
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>5 736</b>		<b>53 660</b>		<b>-47 924</b>	<b>-89</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-5 736</b>		<b>-53 660</b>		<b>47 924</b>	<b>89</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>21 844</b>		<b>-57 992</b>		<b>79 836</b>	<b>138</b>
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>30 795</b>				<b>30 795</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 951</b>		<b>57 992</b>		<b>-49 041</b>	<b>-85</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>21 844</b>		<b>-57 992</b>		<b>79 836</b>	<b>138</b>

(3) Dont produits concernant les entités liées  
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

## COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 16/02/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation						
Montant net du chiffre d'affaires						
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>						
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	3 138		4 332		-1 194	-28
<i>Assurances décès s/emprunt</i>	1 066		902		164	18
<i>Honoraires comptables</i>	1 039		653		386	59
<i>Honoraires juridiques</i>	360		300		60	20
<i>Honoraires divers</i>			1 896		-1 896	-100
<i>Frais d'actes &amp; contentieux</i>	120				120	
<i>Frais sur emprunts</i>			500		-500	-100
<i>Autres services bancaires</i>	553		81		472	581
Impôts, taxes et versements assimilés	78				78	
<i>Cet-cotisation fonciere entrep</i>	78				78	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 216</b>		<b>4 332</b>		<b>-1 116</b>	<b>-26</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 216</b>		<b>-4 332</b>		<b>1 116</b>	<b>26</b>
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée	30 795				30 795	
<i>Quote part de benef attribuee</i>	30 795				30 795	
Produits financiers						
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.			50 003		-50 003	-100
<i>Dotation provision epargne pie</i>			50 003		-50 003	-100
Intérêts et charges assimilées	5 736		3 657		2 079	57
<i>Intérêts des emprunts</i>	5 736		3 657		2 079	57
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>5 736</b>		<b>53 660</b>		<b>-47 924</b>	<b>-89</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-5 736</b>		<b>-53 660</b>		<b>47 924</b>	<b>89</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>21 844</b>		<b>-57 992</b>		<b>79 836</b>	<b>138</b>
Produits exceptionnels						
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Charges exceptionnelles						
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>						
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>30 795</b>				<b>30 795</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 951</b>		<b>57 992</b>		<b>-49 041</b>	<b>-85</b>
Bénéfice ou Perte	21 844		-57 992		79 836	138

## ETATS DE GESTION

## SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 16/02/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		100		100		
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services) *						
+ / - Production stockée *						
+ Production immobilisée *						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE *</b>						
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>						
- Matières premières *						
- Sous-traitance (directe) *						
<b>MARGE DE PRODUCTION *</b>						
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>						
- Autres achats						
- Charges externes	3 138		4 332		-1 194	-28
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	-3 138		-4 332		1 194	28
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	78				78	
- Salaires et traitements						
- Charges sociales						
Total	-78				-78	
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	-3 216		-4 332		1 116	26
Reprises sur dép., prov., amorts						
+ Transferts de charges d'exploitation						
+ Autres produits d'exploitation						
- Dotations amort. et dépréciations						
- Autres charges d'exploitation						
Total						
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	-3 216		-4 332		1 116	26
Opérations en commun	30 795				30 795	
+ Produits financiers						
- Charges financières	5 736		53 660		-47 924	-89
Total	25 060		-53 660		78 719	147
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	21 844		-57 992		79 836	138
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)						
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)						
Total						
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	21 844		-57 992		79 836	138

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

\* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

## SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 16/02/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES		100		100		
MARGE COMMERCIALE						
PRODUCTION DE L'EXERCICE *						
CHIFFRE D'ACTIVITÉ						
MARGE DE PRODUCTION *						
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>						
- Charges externes	3 138		4 332		-1 194	-28
Assurances décès s/emprunt	1 066		902		164	18
Honoraires comptables	1 039		653		386	59
Honoraires juridiques	360		300		60	20
Honoraires divers			1 896		-1 896	-100
Frais d'actes & contentieux	120				120	
Frais sur emprunts			500		-500	-100
Autres services bancaires	553		81		472	581
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>-3 138</b>		<b>-4 332</b>		<b>1 194</b>	<b>-28</b>
- Impôts, taxes et versements assimilés	78				78	
Cet-cotisation fonciere entrep	78				78	
Total	-78				-78	
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPL.</b>	<b>-3 216</b>		<b>-4 332</b>		<b>1 116</b>	<b>-26</b>
Total						
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 216</b>		<b>-4 332</b>		<b>1 116</b>	<b>-26</b>
Opérations en commun	30 795				30 795	
Quote part de benef attribuee	30 795				30 795	
- Charges financières	5 736		53 660		-47 924	-89
Intérêts des emprunts	5 736		3 657		2 079	57
Dotation provision epargne prie			50 003		-50 003	-100
Total	25 060		-53 660		78 719	-147
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>21 844</b>		<b>-57 992</b>		<b>79 836</b>	<b>-138</b>
Total						
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>21 844</b>		<b>-57 992</b>		<b>79 836</b>	<b>-138</b>

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

\* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

**IMPRIMES FISCAUX**

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/23	et clos le	31/12/23	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Timbre à date du service	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
<b>A   IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SCI SOEURISE 8 rue Déodat de Séverac  75017 PARIS					
SIRET 9 1 0 5 7 4 8 6 2 0 0 0 1 7				Mél : ulrik.bergsten@free.fr	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET <input type="text"/>					
<b>B   ACTIVITE</b>					
Activités exercées		SCI de titres de SCPI		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
<b>C   RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
<b>1 Résultat fiscal</b>					
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		Déficit	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
<b>2 Plus-values</b>					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 octies A	
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) <input type="checkbox"/>					
<b>D   IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E   CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
<b>F   CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
<b>G   ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom / Adresse <input type="text"/> N° <input type="text"/>	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse <input type="text"/> N° <input type="text"/>	
4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer la désignation, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays				Nom / Adresse <input type="text"/> État de résidence <input type="text"/> N° <input type="text"/>	
<b>H   COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé <input type="text"/> ISACOMPTA CONNECT	

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
CRP2C 24 place Charles de Gaulle 41210 NEUNG-SUR-BEUVRON					
<i>Tél :</i> 0254960003			<i>Tél :</i>		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 03/05/24	Lieu : PARIS	
<b>N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné</b>			Qualité et nom du signataire :		Gérant et associé BERGSTEN Ulrik
					Signature
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/>			prestataire :		

Copyright Groupe ISA ( 2024 ) ISACOMPTA

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)			(2)	c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(4)	i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)				
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
<ul style="list-style-type: none"> <li>* SARL, tous les associés ;</li> <li>* SCA, associés gérants ;</li> <li>* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités</li> <li>* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants</li> </ul>		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7	8
K	DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % OU 19%					
					0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

Désignation de l'entreprise		SCI SOEURISE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		8 rue Déodat de Séverac		75017 PARIS	
SIRET		9 1 0 5 7 4 8 6 2 0 0 0 1 7			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent* 11	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 3	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
ACTIF-IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial*				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040	500 032	042	50 003 450 029
<b>Total I (5)</b>		044	500 032	048	50 003 450 029
ACTIF-CIRCULANT	Stocks	050		052	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*				
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances	068		070	
	Clients et comptes rattachés *				
	(2) Autres* (3)	072	7 356	074	7 356
	Valeurs mobilières de placement	080	4 140	082	4 140
	Disponibilités	084	2 093	086	2 093
	Charges constatées d'avance*	092		094	
<b>Total II</b>		096	13 589	098	13 589
<b>Total général (I + II)</b>		110	513 621	112	50 003 463 618
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1 000
	Ecart de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* )	131		132	
	Report à nouveau			134	-57 992
	Résultat de l'exercice			136	21 844
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
				142	-35 148
<b>Total I</b>				154	
<b>Total II</b>					
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			156	497 993
	Emprunts et dettes assimilées			164	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			166	653
	Fournisseurs et comptes rattachés*			172	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	)	173	120
	Comptes courants d'associés			175	
	Autres dettes			174	
	Produits constatés d'avance			176	498 765
				180	463 618
<b>Total III</b>					
<b>Total général (I + II + III)</b>					
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195 486 250
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			184 Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

## A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IIR

018

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *														
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209 215 217			210 214 218							
	Production stockée*	( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )						222							
	Production immobilisée*							224							
	Subventions d'exploitation reçues							226							
	Autres produits							230	30 795						
			Total des produits d'exploitation hors TVA	(I)				232	30 795						
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234							
	Variation de stocks (marchandises)*							236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238							
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240							
	Autres charges externes* : ( dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )							242	3 138						
	Impôts, taxes et versements assimilés ( dont CFE et CVAE *)		243		78	)		244	78						
	Rémunerations du personnel*							250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252							
	Dotations aux amortissements* ( dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2 <sup>e</sup> , al.3 du CGI )		255			)		254							
	Dotations aux provisions							256							
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259 260			)		262							
			Total des charges d'exploitation	(II)				264	3 216						
								270	27 580						
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)															
Produits financiers (III)			280				Charges financières (V)	294	5 736						
Produits exceptionnels (IV)															
Charges exceptionnelles (VI)			{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinques D)		347 348		)	300							
Impôt sur les bénéfices* (VII)															
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)															
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2						312	21 844						
Réintegraphons	Rémunerations et avantages personnels non déductibles*														
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles														
	Provisions non déductibles*														
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)														
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248			330	30 795							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987			342							
Deductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989										
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138										
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344										
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993										
	BUD (44 sexdecies)	992													
	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346				350	32 061						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655											
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643											
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645											
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647											
Déficits	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648											
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641											
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990											
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649											
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	20 578	354						
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356								
	Déficits antérieurs reportables : *	.....	dont imputés sur le résultat :					360	20 578						
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	0	372						

\*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(3)

**IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)	Désignation de l'entreprise : <b>SCI SOEURISE</b>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	---	----------------------------------

<b>I</b>	<b>IMMOBILISATIONS</b>		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
	<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	
	Autres	410		412		414	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	
	Constructions	430		432		434	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	
	Installations générales agencements,, aménagements divers	450		452		454	
	Matériel de transport	460		462		464	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474	
	Immobilisations financières	480	500 032	482		484	486 500 032
<b>TOTAL</b>		490	500 032	492		494	496 500 032

<b>II</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>					
Fonds commercial		495		497		498 499
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504 506
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514 516
	Constructions	520		522		524 526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534 536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544 546
	Matériel de transport	550		552		554 556
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564 566
	<b>TOTAL</b>	570		572		574 576

<b>III</b> <b>PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR</b>										
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Immobilisation	Valeur d'actif * <b>①</b>	Amortissements * <b>②</b>	Valeur résiduelle <b>③</b>	Prix de cession * <b>④</b>	Plus ou moins-values					
					Court terme * <b>⑤</b>	Long terme				
						19 % <b>⑥</b>	15 % ou 12,8 % <b>⑦</b>	0 % <b>⑧</b>		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
<b>TOTAL</b>	578		580	582		584	586	581	587	
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>					Régularisations	590	583	594	595	
					<b>TOTAL</b>	596	585	597	599	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SCI SOEURISE

Néant  \*

		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	50 003	632		634		636	50 003
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		680	50 003	682		684		686	50 003
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>		<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
<b>TOTAL</b>		770		775					
		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780							
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	57 992				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits imputés				983	20 578				
Déficits reportables				984	37 414				
Déficits de l'exercice				860					
Total des déficits restant à reporter				870	37 414				
<b>III DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325		381	
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380	
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise :	SCI SOEURISE	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : ....01/01/2023.....	et clos le : ....31/12/2023.....	Durée en nombre de mois 12		
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>				
Effectif moyen du personnel * :		376		
	Dont apprentis	657		
	Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>				
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105		
		<b>TOTAL 1</b> 106		
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143		
Subventions d'exploitation reçues		113		
Variation positive des stocks		111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153		
		<b>TOTAL 2</b> 144		
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>				
Achats		121		
Variation négative des stocks		145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150		
		<b>TOTAL 3</b> 152		
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3) 137		
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117		
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026		
Période de référence		024	/ / / / / / / /	016
Date de cessation			/ / / / / / / /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD , au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

N° de dépôt

(1)

Néant \* 

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

SIREN

9 1 0 5 7 4 8 6 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SCI SOEURISE

ADRESSE (voie)

8 rue Déodat de Séverac

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  MME Nom patronymique  BERGSTEN Prénom(s)  EMMANom marital  % de détention  Nb de parts ou actions  499,00Naissance : Date  17/10/1989 N° Département  94 Commune  CHAMPIGNY SUR MARNE Pays  FranceAdresse : N°  3 Voie  Rue Michal  
Code Postal  75013 Commune  PARIS Pays  FranceTitre (2)  MME Nom patronymique  BERGSTEN Prénom(s)  PAULINENom marital  % de détention  Nb de parts ou actions  499,00Naissance : Date  17/10/1989 N° Département  94 Commune  CHAMPIGNY SUR MARNE Pays  FranceAdresse : N°  Voie  Vifilsgata  
Code Postal  99999 Commune  REYKJAVIK Pays  Islande

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)  Néant \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN

9 | 1 | 0 | 5 | 7 | 4 | 8 | 6 | 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SCI SOEURISE

ADRESSE (voie) 8 rue Déodat de Séverac

CODE POSTAL 75017

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Dénomination	SCI SOEURISE
Adresse	8 rue Déodat de Séverac 75017 PARIS

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

Nouveautés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte de la contribution temporaire de solidarité pour le premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2022.</li> <li>- Prise en compte de la créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (2LI) et de la réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (TZM) à compter du 1er janvier 2023.</li> <li>- Rétablissement du crédit d'impôt en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire au titre des dépenses engagées entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024.</li> <li>- L'article 35 de la LOI n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a instauré un nouveau crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV). Celui-ci pourra être porté en case 49 et déclaré dans les formulaires 2069-RCI ou 2058-CG, le cas échéant.</li> </ul>
------------	---

SIREN 9 1 0 5 7 4 8 6 2 Exercice social du 01012023 au : 31122023

<b>I - IS Brut</b>		<b>Base</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
<b>I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice</b>				
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 25 %)		25,00 %	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)		15,00 %	
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes			
I-A04	Autre impôt à taux particulier			
I-A05		Total IS Brut	15	

<b>II - Créances</b>		<b>Montant</b>
<b>II-A – Créances non reportables et non restituables</b>		
IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.		
II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	16
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	17
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18
II-A04	PRE - Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse	57
II-A05	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44
II-A06	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A05)	
II-A07	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A05 - II-A06)	

<b>II-B - Créances reportables</b> (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)	
IMPORTANT : Les montants des créances de N ou II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.	
<b>Créances reportables et non restituables</b>	
II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE) 40 ) 35
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)
II-B03	COM - Réduction d'impôt collectivités outre-mer et en Nouvelle-Calédonie au titre de N 92
II-B04	COM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)
II-B05	TZM - Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N 97
II-B06	TZM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-4 à N-1)

<b>Créances reportables et restituables</b>	
II-B07	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement 65 ) 64
II-B08	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement )
II-B09	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)
II-B10	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N 33
II-B11	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-9 à N-1)
II-B12	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N 34
II-B13	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)
II-B14	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N 31
II-B15	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)
II-B16	CRC - Crédit impôt recherche collaborative au titre de N 95
II-B17	CRC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)
II-B18	2LI - Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N 96
II-B19	2LI - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)
II-B20	Nouvelles créances non répertoriées de N 50
II-B21	Type de créance portée dans la ligne II-B20
II-B22	Sous total (total II-B01 à II-B20 sauf la ligne II-B12 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)
II-B23	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A07 - II-B22)

<b>II-C – Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice</b>	
IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.	
II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise 22
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés 23
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille 24
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques 25
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique 45
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques 48

II - C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'œuvres audiovisuelles	53
II - C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56
II - C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58
II - C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60
II - C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61
II - C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62
II - C13	CIO - Crédit d'impôt Outre mer productif (montant du préfinancement 67)	63
II - C14	COL - Crédit d'impôt Outre mer logement (montant du préfinancement 68)	66
II - C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant	70
II - C16	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	87
II - C17	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques et du cirque	89
II - C18	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate	90
II - C19	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale	91
II - C20	EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	93
II - C21	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49
II - C22	Type de créance portée dans la ligne II-C21	
II - C23	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C21 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)	
II - C24	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables <b>dans la limite de l'impôt dû</b> (II-B23-II-C23)	

**II-D Acompte de l'exercice**

II - D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69
II - D02	L'IS à payer (ligne II-C24 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C24) est reporté en case 06	

**II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant**

II - E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38
----------	---	----

III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB – art. 235 ter ZC)	Base	Taux	Montant
III - A01 Montant de la CSB sur l'IS		3,30 %	36
III - A02 Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières			19
III - A03 Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 – III-A02)			
III - A04 Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
III - A05 Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 – Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 – L'excédent de CSB (Ligne III-A04 – Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08			

**IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)**

IV - A01	Montant du chiffre d'affaires soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs	
IV - A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)	37
IV - A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	
IV - A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 – Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 – L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 – Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09	

**V - Montant de la contribution temporaire de solidarité (CTS)**

V - A01	Assiette de la contribution temporaire de solidarité	
V - A02	Montant de la contribution temporaire de solidarité (Ligne V-A01 x 33 %)	

**RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DÉCLARÉS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES**

	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01	06
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Contribution temporaire de solidarité	94	
Totaux	05	10
Montant à payer (case 05 - case 10)	11	
ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)		12

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant

Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée

Date limite de paiement

Montant à Imputer

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, PEEC)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF)

14

Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditrice de la somme que vous avez indiquée.

**PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE**

Date :		Téléphone		Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2 % sera appliquée (article 1738 du CGI)
Chèque		Télépaiement		
Virement				

Paiement du relevé de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).
Contribution visée Date limite de paiement Montant à imputer

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION			
Somme :		Date :	N° d'opération : Date de réception :

Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel